

JALLUT SA
Route de Crissier 4
1030 Bussigny-près-Lausanne
Tél. : +41 (0)21 702 0 702
Fax : +41 (0)21 702 0 700
[e-mail : info@jallut.ch](mailto:info@jallut.ch)
[http ://www.jallut.ch](http://www.jallut.ch)



FICHE TECHNIQUE

N° 8230.05

Nom du Produit :

ISOPLEX

Définition :

Dispersion spéciale aqueuse pour briller les finitions, pour l'extérieur et l'intérieur.

Domaine d'application : Comme finition pour briller la surface et pour améliorer la résistance de peinture à la colle et de badigeons.

Caractéristiques : Incolore, résistant aux intempéries, permet la finition brillante de fonds mats.

SPECIFICATIONS

Liant : Résine acrylique

Poids spécifique : 0,950

Extrait sec : Env. 33%

Aspect : Laiteux

Viscosité : Liquide

Teinte : Incolore

Emballages : Bidon plastique de 1 litre Art. n° 771370
Bidon plastique de 5 litres Art. n° 771371

Consommation : Env. 50 à 200 ml/m², suivant l'utilisation et la dilution

Stockage : 1 année en emballage d'origine hermétiquement fermé dans un endroit frais.
CRAINT LE GEL !

PREPARATION ET APPLICATION

Support : Doit être propre et sec.

Outils : Pinceau, rouleau ou pistolet

Dilution : Selon utilisation

Mode d'application : **Vernissage :**
Effet mat/satiné : dilution 1:1 ou 1:2 avec de l'eau
Effet brillant/satiné : non dilué

Amélioration de peintures à la colle ou badigeons :
Ajouter 5% d'ISOPLEX à la peinture prête à l'emploi

Température : Température minimale du support de +5° C

Nettoyage des outils : De suite après emploi avec de l'eau.

PRESCRIPTIONS DE SECURITE

Respecter les prescriptions de sécurité sur l'emballage. Fiches de données de sécurité sur demande.

La présente notice technique contient des directives basées sur l'état actuellement connu de la science et de la technique. Il y a donc lieu de vérifier la date de parution et, au besoin, de demander si de nouvelles données techniques ont été publiées. Les données et les directives se rapportent à des conditions normales habituelles ; seuls des essais personnels permettent de déterminer si elles s'appliquent à un cas particulier. Par ailleurs, nous garantissons la qualité de la marchandise livrée, conformément aux règles de l'Union Suisse des Fabricants de Peintures et Vernis.